

Informations pratiques - Ecole Saint Laurent

2025-2026

6 classes

*de la Toute
Petite Section
au CM2*

145 élèves

TPS-PS-MS

GS-CP

CP-CE1

CE1-CE2

CE2-CM1

CM1-CM2

En Semaine de 4 jours

Lundi mardi jeudi Vendredi
9h-12h et 13h25-16h30

Accueil à partir de 8h45 et 13h15



Les services partenaires

- Le transport scolaire
- La cantine municipale (contact : Mairie)
- L'accueil PERISCOLAIRE « L'Espace Enfance » avant et après la classe, le mercredi et les vacances

PORTAIL FAMILLES : aggl2b.portail-familles.net

La cheffe d'établissement

Mme Renée-Raphaëlle
CHARBONNEAU

Permanence de Direction
le lundi

Tout au long de l'année, avant la première rentrée de l'enfant, un temps de découverte et d'acclimatation est proposé chaque jour de 8h45 à 9h15 dans la classe de Petites Sections. - accueil et jeux ouverts à tous -

- Chaque après-midi, les élèves bénéficient d'une heure de décroisement. Les élèves d'un même niveau sont regroupés (ex : tous les CE2) pour travailler en cours unique avec un enseignant.

-L'équipe pédagogique propose des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC - aide personnalisée), en fonction des besoins des élèves. (de 16h30 à 17h30/ 1j semaine)

-L'enseignante sur le poste spécialisé, Mme Intrala, ainsi que la psychologue scolaire, viennent renforcer l'équipe pédagogique pour l'accompagnement des élèves dans leurs besoins spécifiques.

L'Equipe Pédagogique, enseignantes et aides maternelles, l'A.p.e.l et l'Ogec vous accueillent.

102 familles

représentées par

L'O.G.E.C (Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique) gère le budget et l'immobilier. **Présidente : Mme Léa MOINE**
De grands travaux ont été réalisés avec la construction d'un grand bloc sanitaire, d'un vestiaire de maternelle et d'un préau.

Venez les découvrir !

L'A.P.E.L (Association de Parents d'Elèves) anime la vie de l'école et organise les fêtes dont les bénéfices servent à financer les projets pédagogiques et les investissements. **Présidente : Mme Nadège FERBUS**

L'école et ses partenaires

La municipalité

Dans le cadre du contrat d'association, l'Etat pourvoit aux frais de scolarité des élèves (fournitures scolaires, charges de fonctionnement, voyages).

En ce qui concerne les bâtiments scolaires*, leurs frais sont entièrement à la charge de l'Ogec.

* Ils appartiennent au Diocèse et sont mis à la disposition de l'école.

C'est pourquoi, les familles participent à la vie de l'établissement.

> Les rétributions par élève et par mois : **28.80 € sur 10 mois** (- 30% pour le 3ème enfant et gratuité pour le 4ème)

> Une cotisation de 20 € par famille et par an

La communauté locale

Les temps forts de Noël et de Pâques sont préparés en lien avec la communauté locale et célébrés avec le Père Jacques Poidevineau.